

Journée de concertation

**FONDS
EUROPÉENS**

Volet territorial des programmes

2021 - 2027

européens 21-27

Lundi 29 novembre 2021

Echanges sur le projet d'AAC



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

OBJECTIFS DE LA REUNION

- ✓ Balayer les grandes lignes de l'AAC
- ✓ Répondre aux questions qu'il suscite et échanger sur ses modalités de mise en œuvre
- ✓ Identifier les points à préciser

RAPPEL :

- ✓ L'objet de l'AAC est de sélectionner les stratégies qui seront couvertes par le volet territorial des programmes 21-27 / 23-27
- ✓ D'autres étapes viendront à l'issue de la sélection pour compléter les éléments indiqués dans l'AAC pour arrêter le cadre administratif de mise en œuvre (qui sera retranscrit dans le conventionnement à venir)
- ✓ Ce cadre intégrera les éléments issus des travaux en cours en vue de la finalisation et l'adoption des programmes, des travaux techniques (exigences CICC/OP, OCS, indicateurs, suivi de la performance, ...)



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Déroulement des échanges

- 1 - Cadre général du Développement local par les acteurs locaux en NA**
- 2 - Articulation des 3 fonds et lignes de partage**
- 3 – Soutien à l’ingénierie (aide préparatoire, animation de la stratégie, actions)**
- 4 – Soutien aux projets**
- 5 – Nouveaux territoires et performance**
- 6 – Qui fait quoi ?**
- 7 – Calendrier**
- 8 – Accompagnement des territoires**



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

1 - Cadre général du Développement local par les acteurs locaux en Nouvelle-Aquitaine

Une stratégie unique multifonds

- ✓ Mobilisation des acteurs du territoire dès cette étape
- ✓ 4 axes max (+1) pour « concentrer » les moyens et dans un objectif de lisibilité

Un Groupe d'action locale unique : Définit, anime, met en œuvre la stratégie dans sa globalité

- ✓ Composition inclusive, acteurs publics et privés – dont le Département
- ✓ Elle sera arrêtée au moment du conventionnement sur la base du projet décrit dans l'AAC
- ✓ Absence de contrôle par un groupe d'intérêt
- ✓ Pas de frein à la mutualisation de la gouvernance d'autres dispositifs, dès lors que leurs modalités respectives sont assurées

Désignation d'un partenaire chef de file ou une structure commune («structure porteuse »)

- ✓ Responsabilité administrative et financière
- ✓ Chaque EPCI délibère : validation de la stratégie et désignation de la structure porteuse

Un plan d'actions multifonds

- ✓ S'appuie sur la stratégie définie au niveau local et sur le contenu des programmes (typologies d'actions, bénéficiaires, modalités de mobilisation des fonds, ...)



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

2 - Articulation des 3 fonds et lignes de partage

- Un socle constitué par les typologies d'actions de l'OS5
- Issues de la concertation avec le partenariat pour la réduction des inégalités territoriales**
 - LE FEDER OS5 et LEADER sont mobilisables sur les types d'actions prévues dans le socle
 - LEADER peut intervenir en complément sur des axes stratégiques locaux en faveur de la ruralité, conformes aux dispositions du PSN
 - Le FEAMPA intervient sur les problématique liées à la croissance bleue durable, uniquement sur les territoires littoraux (4 stratégies pour les 7 territoires littoraux)
- Principe de complémentarité du volet territorial par rapport aux autres objectifs des programmes (PO FEDER, PSN, FEAMPA)
 - ➔ les crédits DLAL ne sont pas mobilisés sur des projets éligibles à d'autres dispositifs du PSN, du PO FEDER-FSE+ et du FEAMPA
 - ➔ Références : projets de PO, PSN (dont papiers thématiques), FEAMPA

Ex : projet lié à l'alimentation : possibilité d'aide au titre du volet territorial (LEADER ou FEDER) pour les projets de – de 300 000 € et/ou portés par des collectivités, des structures d'insertion et/ou pour des dépenses d'ingénierie, selon les régimes d'aides applicables.



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

- Principe « une nature d'actions=un fonds », détaillé dans le plan d'actions du territoire
- ✓ Attention portée sur l'articulation et la complémentarité des natures d'action (point qui sera analysé à l'examen de la candidature)
- ✓ Respect des indications de l'AAC, des projets de programmes, de la réglementation
- ✓ Souhait d'une analyse « d'impact » du type d'opérations envisagé sous l'angle de Néo Terra

Pas de lignes de partage par le montant des aides ou des coûts de projets :

- Choix de lignes de partage par nature de projets
- Pas de multiplication des lignes de partage
- Critère montant instable (coûts prévisionnels et coûts réels, rigidité, ...)

Deux nature d'actions spécifiques en + :

- Gestion, suivi, évaluation, animation de la stratégie
- Coopération



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Stratégie du territoire	Répartition en subsidiarité de l'enveloppe financière par objectif stratégique et fiche-action :			% de maquette par objectif stratégique et fiche-action
	FEDER OS5	LEADER	FEAMPA (si concerné)	
Objectif stratégique 1 : XXX	Ex : 500 000 €	Ex : 300 000 €		
Fiche-action 1.1 : xxx	200 000 €			
Fiche-action 1.2 : xxx		300 000 €		
Fiche-action 1.3 : xxx				
Fiche-action 1.4 : xxx	300 000 €			
....				
Objectif stratégique 2 : XXX				
Fiche-action 2.1 : xxx				
Fiche action 2.2 : xxx				
....				
Objectif stratégique 3 : XXX				
Fiche-action 3.1 : xxx				
Fiche-action 3.2 : xxx				
....				
Objectif stratégique 4 : XXX				
Fiche-action 4.1 : xxx				
Fiche-action 4.2 : xxx				
....				
Objectif stratégique 5 (économie bleue durable) : XXX			EX : 300 000 €	
Fiche-action 5.1 : xxx			100 000 €	
Fiche action 5.2 : xxx			200 000 €	
...				



FEDER OS 5 : 1 seul OS par territoire

La part d'enveloppe OS5 fléchée sur chaque territoire au titre de son caractère urbain et rural (Eurostat) est agrégée en une dotation unique sur l'OSP correspondant (simplification de mise en œuvre et de suivi)

- 5.1 : territoires intégrant une agglomération de + de 100 000 habitants ou dont la part de population urbaine est majoritaire

16 territoires potentiels : Bordeaux Métropole ; Pays Basque ; Grand Poitiers – Haut Poitou – Vallées du Clain ; Grand Pau ; La Rochelle Agglomération-Ile de Ré-Aunis ; Limoges Métropole – Elan Limousin Avenir Nature ; Grand Angoulême – La Rochefoucault – Porte du Périgord ; Brive Agglomération – Tulle Agglomération ; Niortais – Haut Val de Sèvre ; Isle en Périgord ; Marennes Oléron – Rochefort Océan – Royan Atlantique ; Adour Landes Océanes ; Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ; Agenais ; Cœur Entre Deux Mers ; Graves Landes de Cernès.

- 5.2 : les autres territoires : 38 territoires potentiels

Crédits mobilisables sur l'ensemble du territoire, en fonction de la stratégie et du plan d'actions.



LEADER :

Ouvert à l'ensemble des territoires, sauf Bordeaux Métropole

Exclusion des villes de plus de 25 000 habitants (pop totale RGP 2017)

Limoges - 132175 habitants, Poitiers - 88291 habitants, Pau - 77130 habitants, La Rochelle - 75735 habitants, Niort - 58707 habitants, Bayonne - 51228 habitants, Brive-la-Gaillarde - 46916 habitants, Angoulême - 41740 habitants, Anglet - 38929 habitants, Agen - 33576 habitants, Châtelleraut - 31840 habitants, Mont-de-Marsan - 29554 habitants, Périgueux - 29966 habitants, Bergerac - 26833 habitants, Saintes - 25470 habitants, Teste-de-Buch - 26078 habitants, Biarritz - 25404 habitants, Libourne – 25 400 habitants

→ Cette exclusion porte sur les investissements localisés sur les communes concernées.

Les projets immatériels doivent concerner un territoire plus large que la commune de + de 25 000 habitants.

Le territoire peut intégrer des conditions plus restrictives pour mobiliser LEADER sur l'espace rural de son périmètre (*sur critères lisibles et opérationnels - préconisation de modalités simples*).



FEAMPA :

Fléché sur les territoires littoraux uniquement :

La Rochelle Agglomération - Ile de Ré - Aunis, Marennes Oléron - Rochefort Océan - Royan Atlantique, Médoc, Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, Landes Nature Côte d'Argent, Adour Landes Océanes, Pays Basque.

4 stratégies économie bleue durable seront retenues

Il est **possible pour deux territoires de s'associer** pour construire ce volet ensemble :
désignation d'un territoire chef de file.

Possibilité de mettre en place un **comité de sélection ad hoc** sur le volet FEAMPA

- ✓ Sélection des projets et animation technique de cet axe stratégique
- ✓ Suivi global de la stratégie par le GAL avec des points réguliers sur la mise en œuvre de l'objectif relatif à la croissance bleue durable



Union Européenne



REGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



3 – Soutien à l'ingénierie

A - Aide préparatoire – FEADER LEADER Transition:

- 20 000 € réservés pour chaque territoire au titre des crédits de transition LEADER 21/22
- (+ si demande faite au moment de l'AAC relatif aux crédits de transition)
- Un formulaire de demande d'aide sera mis à disposition par la Région courant décembre
- Demande effectuée indépendamment des structures porteuses actuelles, selon le choix du territoire, y compris territoires hors LEADER 14-20
- Coûts admissibles : salaires, frais de fonctionnement, prestations
- Condition d'éligibilité :
 - ✓ Répondre à l'appel à candidatures régional pour porter une stratégie de développement du territoire et déposer un dossier à la date requise
- Une aide supplémentaire de 15 000 € sur crédits régionaux pour le volet économie bleue durable pour les territoires concernés
- Aide préparatoire possible pour bordeaux Métropole dans le cadre du FEDER-OS5



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

B - Gestion, suivi, évaluation, animation de la stratégie, facilitation des échanges entre acteurs : FEADER LEADER 23-27

- A intégrer dans le plan d'actions (hors 4 axes stratégiques)
- Un fonds unique pour assurer lisibilité et dans une optique de simplification
- Jusqu'à 25 % de la contribution publique totale : Couvre l'ensemble de la stratégie multifonds
- Intègre la communication sur la stratégie
- Travaux en cours sur la mise en œuvre de coûts simplifiés
- Des demandes d'aides à partir de 2023 via le système informatique

A noter : Environnement du FEDER davantage adapté pour des projets complexes (commande publique, aides d'Etat...)

C - Soutien à l'ingénierie liée à des actions /projets

- L'ingénierie thématique et de mise en réseau, liée à des projets, peut être soutenue sur le FEDER et le FEADER (hors préparation, gestion animation, ...)
- En fonction de la stratégie et des typologies d'actions adoptées



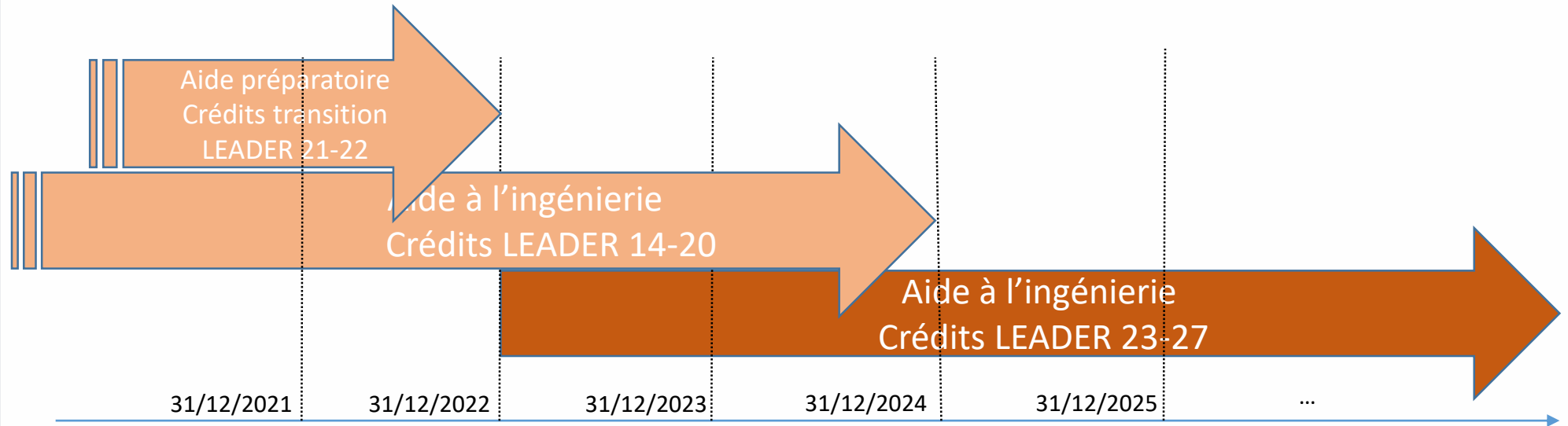
Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Récapitulatif et articulation des différentes interventions pour « l'aide préparatoire » (point A) et « la Gestion, suivi, évaluation, animation de la stratégie, facilitation des échanges entre acteurs » (point B):



Cas particulier de Bordeaux Métropole pour laquelle l'aide préparatoire et l'animation du DLAL relèverait du FEDER



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

4 – Soutien aux projets

- **LEADER** : Taux max aide publique : en cours de stabilisation avec un taux de 65 % pour les investissements productifs qui pourrait s'appliquer à LEADER
- **FEDER-OS5** : le taux moyen global de l'axe est fixé à 60 %
- **FEAMPA - OS3** : taux de cofinancement sur ce fonds est de 50 % et le taux maximum d'aide publique de 100 %* avec un autofinancement de 20% minimum

Objectif de simplification optimale, dans le cadre de la réglementation en vigueur (dont confirmation d'actionner les OCS)

* dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales (Régime d'aide, autofinancement public, ...)



Mise en place de planchers de dépenses éligibles et de montants d'aides européennes par fonds

- ✓ Des niveaux échelonnés selon les fonds
- ✓ Les seuils seront soumis au comité de suivi

Intégration de l'optimisation et de la coordination des partenaires sur les projets dans l'animation de la stratégie

- ✓ Favoriser la mobilisation des FE sur chaque projet
- ✓ Limiter le nombre de cofinanceurs par projet
- ✓ Optimiser et favoriser la complémentarité des partenariats financiers (subsidiarité)

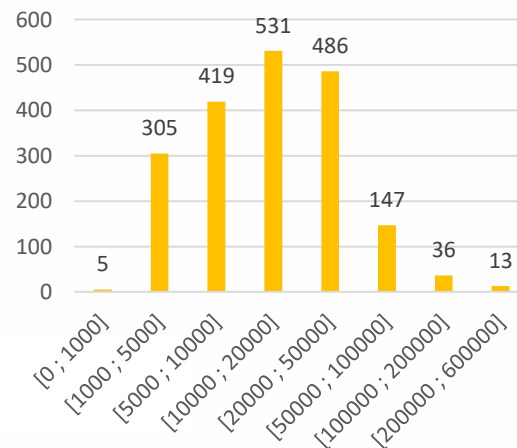
Pour mémoire, sur LEADER 14-20 :

- ✓ 15 % des projets de – de 5000 €, qui représentent 2,2 % des crédits
- ✓ 17 % de projets mobilisent de 4 à + de 6 cofinanceurs

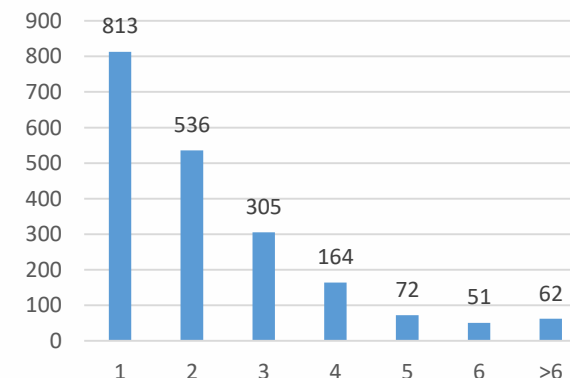
*Typologie des financements
LEADER 14-20 (base financement
engagé 19.2)*



Nb dossiers vs. montant
FEADER

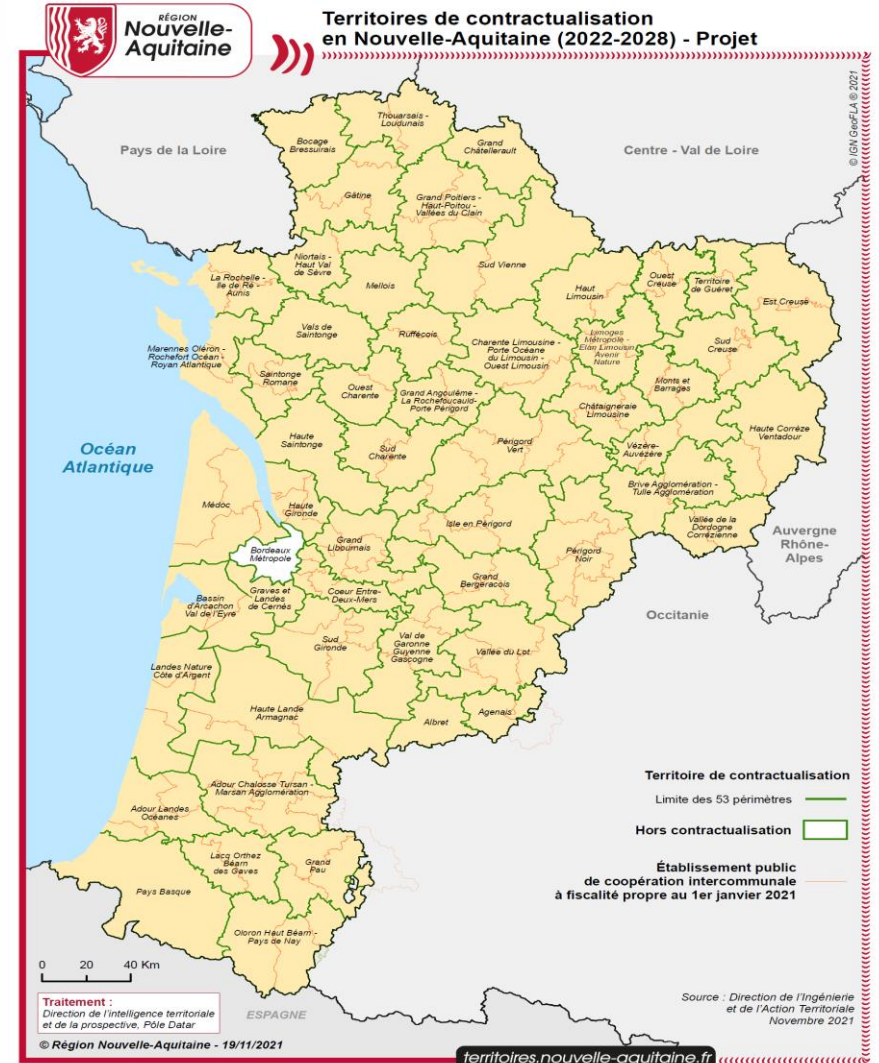


Nb de financeurs



5 – Les nouveaux territoires et performance

- Sur la base des périmètres des contrats de territoire en cours
- des recompositions en cours qui impactent 7 territoires : SOCLE ; Chataigneraie Limousine/Charente Limousine ; Ruffecois/Mellois ; Grand Pau-Nay/Oloron Haut-Béarn



Hypothèses de travail pour suivi dynamique de la programmation

- Des objectifs de programmation (paiement pour LEADER) pour chaque territoire
➔ Grande attention de l'AG sur un engagement dès le lancement et régulier
- Plusieurs étapes de régulation / objectifs temporalisés (3, 5 ans et 7 ans)
 - objectif individuel atteint : pas d'impacts pour l'enveloppe du territoire
 - objectif individuel non atteint : reprise des montants non programmés/payés pour le territoire concerné
- Cible non atteinte - 2 niveaux de répercussions collectives :
 - Répercussion sur l'OS à proportion de sa contribution à la cible
 - Répercussion sur chaque enveloppe territorialisée
- 1 ère échéance à 3 ans pour l'OS5 (2025). Autres échéances communes OS5 et LEADER : 2026, puis fin 2027.



6 – Qui fait quoi ?

Des moyens d'ingénierie à déployer par les territoires :

- ✓ Préconisation 1,5 postes pour l'animation et suivi général
- + 1 poste pour l'économie bleue pour les territoires concernés

Rôle de l'ingénierie du territoire : appuyer le GAL dans ses missions, dont :

- ✓ Renforce la capacité des acteurs locaux à élaborer et mettre en œuvre des opérations
- ✓ Définit la procédure et des critères de sélection transparents et non discriminatoires
- ✓ Sélectionne les opérations
- ✓ Assure le suivi du progrès accompli dans la réalisation des objectifs
- ✓ Évalue la mise en œuvre de la stratégie
 - Intègre la coordination des partenariats opérationnel et financier (ingénierie financière)

La Région en appui du GAL :

- ✓ Sur l'articulation entre les stratégies locales et celles arrêtées dans les programmes européens
- ✓ La mise en place de processus de fonctionnement conformes aux règlements
- ✓ Dans son rôle d'accompagnement des porteurs : Modalités de travail Région/GAL à mettre en place pour assurer cet appui (revues de projets, échanges amonts avec les porteurs pour les projets complexes, ...)

La Région assure l'instruction des demandes d'aides et de paiements



Union Européenne



région
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Qui fait quoi (suite)

Le GAL est la porte d'entrée obligatoire d'une demande d'aide au titre du volet territorial

- ✓ Réorientation vers le GAL en cas de dépôt « direct » à la Région
- ✓ Un outil SI unique pour les 3 fonds : MDNA
- ✓ Circuit de gestion détaillé à préciser

Le porteur de projet est responsable de sa demande d'aide

- ✓ Le gal garde une mission d'appui dans cette démarche

Sélection des projets par le GAL

- ✓ Sur instruction réglementaire pour le FEDER et le FEADER
- ✓ Modalités en cours pour le FEAMPA
- ✓ Etape d'opportunité des projets / stratégie à la discrétion des territoires

Circuit de décision

- ✓ Sélection par le GAL
- ✓ Arrêté « conforme » du Président de la Région (*attribution juridique de l'aide*)
- ✓ Signature des engagements (*convention*) par le Président de la Région (à ce stade, pas de signature du territoire)

A noter : proposition d'association des territoires GAL à l'Instance Régionale de Programmation



Union Européenne



afaiou
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

7 – Calendrier

Etapes	Durée	Calendrier
Ouverture de l'AAC et date limite de transmission de la candidature	6 mois	Décembre 2021 à mai 2022
Analyse des candidatures et en Comité de sélection	3 mois	Juin à septembre 2022
Communication des sélections des candidatures	-	Octobre 2022
Mise en place et conventionnement	-	Dernier trimestre 2022
Organisation des 1 ^{ères} instances de décision par les territoires	-	Fin 2022 / début 2023

Demande d'un prolongement de 2 mois pour le dépôt de la candidature : Proposition de garder les 6 mois pour la constitution du dossier : Le calendrier sera adapté en fonction de la date de lancement

- ✓ ne pas décaler la sélection des stratégies
- ✓ d'autres étapes à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle (conventionnement notamment)
- ✓ ne pas retarder la sélection des premiers projets

➡ **Possibilité de déposer des « pré-demandes » pour le FEDER maintenue dans l'attente de la mise en place du dispositif**



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



8 – Accompagnement des territoires

Outils mis à disposition des territoires pour élaborer leur candidature :

- Une trame de dossier
- Un guide pratique pour la formalisation de la candidature

Un accompagnement des territoires sera mis en place par les services de la Région en fonction des besoins/demandes :

- Un appui collectif (webinaires, réunions, ...)
- Un appui individualisé



Union Européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu